

SEANCE DU 03/09/2019

PRESENTS : RAWART Lucien, Bourgmestre-Président
BROTCORNE Christian, Hourez Willy , OLIVIER Paul, LEPAPE Mélanie, Echevin(s)
Dominique JADOT , ~~MASSART Michel~~, DEPLUS Yves, DUMOULIN Jacques, FONTAINE
Béatrice, BAISIPONT Jean-François, ~~DELANGE Michelle~~, DUCATTILLON Christian,
ABRAHAM Steve, DOYEN Julie, DUMONT Nicolas, LEROY Baptiste, REMY Ysaline,
JOURET Nicolas, DEREGNAUCOURT Ingrid, BRUNEEL Annick, BATTEUX Samuel,
BRISMÉE Jérôme, Conseillers Communaux
BRAL Rudi, Directeur général

Le Conseil est légalement réuni à 19h30 et procède à l'examen des points mentionnés ci-après.

Public

SECRETARIAT

1. PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL - PRÉSENTATION - PRISE D'ACTE.

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus spécifiquement l'article L1123-27;

Vu l'installation, le 3 décembre 2018, du nouveau Conseil Communal issu des élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu la Déclaration de Politique Régionale Wallonne 2018-2024 et plus particulièrement la partie III, incitant les communes à élaborer un Programme Stratégique Transversal ;

Vu la Déclaration de Politique Communale prononcée en séance du 12 février 2019 ;

Considérant que le Comité de direction s'est réuni à de nombreuses reprises afin d'élaborer le document, présenté en séance du Collège communal du 27 juin 2019;

Vu la décision du Collège communal du 22 août 2019 approuvant la version externe et la version interne du PST;

Considérant que le P.S.T. présenté est évolutif;

Considérant qu'il sera décliné en fiches-actions pour lesquelles les moyens nécessaires seront évalués;

Considérant qu'un état d'avancement sera réalisé annuellement et que le P.S.T. pourra être actualisé en conséquence;

Sur proposition du Collège Communal;

Décide à l'unanimité

Article 1: Le Programme Stratégique Transversal pour la législature 2018-2024, tel qu'annexé à la présente délibération, est présenté en séance publique du conseil communal.

Article 2: Un avis de publication sera fait conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et le P.S.T. sera publié sur le site Internet de la Commune.

Article 3: La présente délibération accompagnée de son P.S.T. sera transmise au Service Public de Wallonie - Direction des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé - DGO5 - Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 NAMUR (Jambes).

Pris acte.

N. Jouret marque sa déception quant à la présentation du document dans son ensemble, quant aux doublons existants, ainsi qu'aux manques.

Pointant le manque de présence du C.C.L., notamment quant à la convention existant entre celui-ci et la Ville, **W. Hourez** souligne que la réponse à la question figure en p.7 du document.

B. Leroy souligne quant à lui sa satisfaction à l'égard de beaucoup de points qui vont dans la bonne direction.

Il regrette un manque de mise en commun des sujets, probablement due à un manque d'implication du Collège.

Il interroge sur la communication du plan en externe, et sur la consultation de la population durant la phase d'élaboration; qu'en est-il de la participation citoyenne? est-elle devenue une compétence de L. Rawart (inscrit comme tel dans le document)? qu'en est-il d'une inscription budgétaire?

Il s'étonne que le Collège identifie un soutien à deux associations en particulier...

Il revient sur la question du renfort du personnel au "Glutton"; **C. Brotcorne** répond que le service est suffisant à lui-même et qu'il se développe seul...

C. Brotcorne souligne que le document reflète le fonctionnement à deux vitesses et le degré d'implication des uns et des autres.

Il émet le souhait d'un échancier, utile aux projets et demandes du Collège.

C. Ducattillon partage les avis exprimés, et remercie les services qui se sont impliqués.

Il souligne la nécessité de peaufiner les procédures de recrutement, et celle de fédérer les différents plans évoqués dans le document.

Il regrette de voir le déficit des infrastructures collectives (trottoirs, ...), appuie la nécessité de réinvestir l'enseignement, relayé par **W. Hourez**, et l'attention à accorder à la transversalité entre les services.

Il fait encore état de la disposition désordonnée (recto/verso) des documents sur le serveur sécurisé, et regrette qu'on lui ait opposé un refus de fournir une copie "papier" des tableaux.

N. Dumont rejoint **C. Ducattillon** dans ses remerciements.

Il souligne le carcan budgétaire et de fonctionnement, et rappelle que la mission du Conseil est de faciliter ce cadre afin de permettre d'atteindre les objectifs fixés.

J.-F. Baisipont déplore quant à lui, en termes de management, le refus de collaboration de certains services.

N. Jouret conclut en rappelant la nécessité de fixer un timing d'évaluation du P.S.T.

2. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 02/05/2019, 21/05/2019 ET 25/06/2019 - APPROBATION.

**Décide à l'unanimité
Accord.**

3. ECOLE DES DEVOIRS - ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020 - CONVENTION AVEC L'ASBL REFORM-HAINAUT - APPROBATION.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 25 septembre 2018 ;

Vu la convention existante avec l'asbl "Reform-Hainaut" relative à la création d'une école des devoirs ;

Sur proposition du Collège communal ;

Attendu que le crédit budgétaire est prévu au budget de l'exercice 2019, à l'article 762/33203.2016 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Décide à l'unanimité

D'approuver la convention avec l'A.S.B.L. "Refom-Hainaut" pour une période allant du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

Expéditions de la présente délibération seront transmises à l'A.S.B.L. "Reform-Hainaut", à Madame la Directrice financière ainsi qu'aux services du plan de cohésion social, du secrétariat et des finances.

Convention 2019 – « Ecole des devoirs »

Entre la Ville de Leuze-en-Hainaut représentée par Monsieur Lucien Rawart, Bourgmestre, et Monsieur Rudi BRAL, Directeur général, conformément à la décision du Conseil communal du 3 septembre 2019.

Et,

L'ASBL Reform-Hainaut représentée par Monsieur Bernard Ligot, Président, d'autre part;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'ASBL Reform s'engage à assurer, conformément à ses statuts et sous sa seule direction, une école des devoirs pour des enfants de 6 à 12 ans. L'association peut aussi prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire ou complémentaire à son objet.

Article 2 : L'école des devoirs est située à la rue du Rempart à 7900 Leuze-en-Hainaut. Elle occupera ces locaux à titre gratuit.

Article 3 : En considération du fait que cette école des devoirs s'adresse principalement aux enfants de familles moins favorisées et pour leur permettre d'y avoir accès au moindre coût, la Ville de Leuze-en-Hainaut s'engage à ne réclamer qu'un euro par enfant par 2 heures de cours (soit une séance) et versera à l'ASBL Reform un subside forfaitaire de 67 € par jour d'activité scolaire pour couvrir les différents frais encourus par l'ASBL lors de son activité, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

Article 4 : L'intervention financière de la Ville de Leuze-en-Hainaut est garantie quel que soit le nombre d'enfants pris en charge par l'école des devoirs lors de son activité.

Article 5 : Afin d'assurer une qualité pédagogique optimale, le nombre d'enfants sera limité à 14 selon l'entrée des inscriptions. En outre, la priorité dans les inscriptions sera donnée aux enfants domiciliés sur le territoire de la Ville de Leuze-en-Hainaut.

Article 6 : L'ASBL Reform s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer son personnel et les élèves dans le cadre des activités de l'école des devoirs.

Article 7 : Les rémunérations du personnel engagé dans le cadre de l'activité des devoirs seront à l'entière charge de l'ASBL Reform. D'aucune façon, la Ville de Leuze-en-Hainaut ne pourra être considérée comme étant employeur du personnel engagé par l'ASBL Reform.

Article 8 : Les services de l'ASBL seront assurés sans distinction de tendances philosophiques, idéologiques ou religieuses.

Article 9 : La Ville de Leuze-en-Hainaut et l'ASBL Reform assureront conjointement la rédaction de l'information des habitants de la localité sur le fonctionnement du service. La diffusion sera à la charge de la Ville de Leuze-en-Hainaut.

Article 10 : La présente convention est conclue pour une période débutant au 1^{er} septembre 2019 et expirant le 30 juin 2020. Il peut être mis fin à la convention par chacune des deux parties, moyennant préavis de 1 mois donné par lettre recommandée.

Fait en deux exemplaires à Leuze-en-Hainaut, le 03/09/2019.

Pour l'ASBL Reform,

Pour la Ville de Leuze-en-Hainaut,

Le Président,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Bernard Ligot

Rudi BRAL

Lucien RAWART

PRÉCOMPTE IMMOBILIER - EXERCICE 2020 - APPROBATION.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 25 septembre 2018, décidant de porter à 2.950 le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures du 9 octobre 2018 nous informant que cette délibération n'appelle aucune mesure de tutelle et que celle-ci est donc devenue pleinement exécutoire ;

Vu les articles L3111-1 à L3133-5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant la codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu les articles L1133-1, L1133-2, L1122-30 et L1122-31 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30;

Vu le décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la région wallonne rappelant les prescrits en matière de règlements-taxe quant à leur contenu et aux formalités de publication et de transmission à la tutelle ;

Vu l'avis de légalité sur la présente décision remis par Madame la Directrice Financière le 21 août 2019, joint en annexe ;

Considérant que depuis l'exercice 2015, le taux a été porté à 2950 centimes et ce, dans le but de maintenir l'équilibre budgétaire ;

Vu les directives reprises dans la circulaire budgétaire relative au budget de l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de maintenir les finances communales saines;

Vu le code des impôts sur les revenus, articles 464,1° et 249 à 256;

Sur proposition du Collège;

Décide à l'unanimité

Article 1^{er}: Il est établi du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 un impôt communal additionnel de **2.950** centimes au précompte immobilier.

Art. 2 : Ces centimes additionnels seront recouverts par l'Administration des Contributions directes.

Art. 3 : La présente délibération sera soumise au Gouvernement Wallon après publication.

Art. 4 : Expédition de la présente est communiquée au Service des Finances et à Madame la Directrice financière.

5. IMPÔT COMMUNAL ADDITIONNEL À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES - EXERCICE 2020 - APPROBATION.

Le Conseil,

Revu sa délibération du 25 septembre 2018, décidant de fixer à 8,8 %, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, l'impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques ;

Vu le courrier du Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures du 4 octobre 2018 nous informant que cette délibération n'appelle aucune mesure de tutelle et que celle-ci est donc devenue pleinement exécutoire ;

Vu les articles L3111-1 à L3133-5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant la codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu les articles L1133-1, L1133-2, L1122-30 et L1122-31 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la région wallonne rappelant les prescrits en matière de règlements-taxe quant à leur contenu et aux formalités de publication et de transmission à la tutelle ;

Vu l'avis de légalité sur la présente décision remis par Madame la Directrice Financière le 21 août 2019, joint en annexe ;

Vu les directives reprises dans la circulaire budgétaire relative au budget de l'exercice 2020 ;

Considérant la nécessité de maintenir les finances communales saines ;

Vu le code des impôts sur les revenus, articles 465 à 469 ;

Sur proposition du Collège ;

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est établi du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 la perception d'un impôt additionnel à l'impôt des personnes physiques domiciliées dans l'entité de Leuze-en-Hainaut.

Art. 2 : Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à **8,8 %** de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat.

Art. 3 : L'établissement et la perception de l'impôt communal s'effectueront par les soins de l'Administration des Contributions directes conformément au Code des impôts sur les revenus.

Art. 4 : La présente délibération sera soumise au Gouvernement Wallon après publication.

Art. 5 : Expédition de la présente est communiquée au Service des Finances et à Madame la Directrice financière.

POLICE DE ROULAGE

6. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE - LEUZE-EN-HAINAUT - RUE DU BOIS - PROPOSITION DE RÉGULARISATION DU STATIONNEMENT - EXAMEN - DÉCISION.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le règlement sur la police de la circulation routière et la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968,

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le rapport de Madame Laetitia BETERMIER, INPP,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L.1120-30 et suivants ainsi que L.1131-1 et suivants,

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent une voirie communale,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : à Leuze-en-Hainaut, rue du Bois :

L'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, du côté impair des habitations, le long du numéro 65 est abrogé.

Article 2 : le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu l'approbation du Ministre wallon des Travaux publics et dès qu'il aura été publié conformément aux exigences légales.

7. RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE - LEUZE-EN-HAINAUT - PLACE ALBERT 1ER, 10 À LEUZE-EN-HAINAUT - CRÉATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES - EXAMEN - DÉCISION.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le règlement sur la police de la circulation routière et la loi relative à la police de la circulation routière coordonnée par l'arrêté royal du 16 mars 1968,

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 1975 portant règlement sur la police de la circulation routière,

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière,

Vu le rapport de Madame Laetitia BETERMIER, INPP, en date du 19 juin 2019,

Considérant l'avis portant la référence « YD/51054-6506 » rendu par Monsieur Yannick DUHOT, agent compétent de la région wallonne, en date du 26 avril 2019,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L.1120-30 et suivants ainsi que L.1131-1 et suivants,

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent une voirie communale,

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : à Leuze-en-Hainaut, Place Albert 1^{er}, de créer un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, du côté pair des habitations, le long du numéro 10.

Article 2 : le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu l'approbation du Ministre wallon des Travaux publics et dès qu'il aura été publié conformément aux exigences légales.

FINANCES

8. MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2019 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - APPROBATION.

Le Conseil, en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu les articles 7 à 16 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles L1122-23, L1311-1 à L1331-3 et L3131-1 §1^{er}.1° de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le décret du Conseil Régional Wallon du 1^{er} avril 1999 organisant la tutelle sur les communes, Provinces et Intercommunales de la Région Wallonne ;

Vu les instructions du Service Public de Wallonie du 5 juillet 2018 relatives à l'établissement des budgets communaux pour l'exercice 2019 ;

Vu la circulaire du Service Public de Wallonie du 23 juillet 2013 relative aux mesures prises par l'Union Européenne dans le cadre du contrôle et de la publicité des données budgétaires et comptables des pouvoirs locaux ;

Vu la circulaire du 30 octobre 2013 relative aux recommandations complémentaires concernant les balises d'investissement, la grille d'analyse et les garanties d'emprunts ;

Vu le décret du Parlement wallon du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation dans le but d'optimiser l'exercice de la tutelle ;

Attendu que l'avis de légalité de la Directrice financière a été sollicité en date du 20 août 2019 ;

Vu l'avis de légalité sur la présente décision remis par Madame la Directrice financière soumis au Collège communal du 22 août 2019 et dont une copie est jointe à la présente délibération ;

Vu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le Collège veillera, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales d'une séance d'information spécifique au cours de laquelle les documents précités sont présentés et expliqués, la séance d'information devant se tenir avant la communication desdits documents à l'autorité de tutelle ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de modifications budgétaires présenté par le Collège communal ;

Après en avoir délibéré en séance publique;

Décide à l'unanimité

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2019 :

1) SERVICE ORDINAIRE

Exercice propre	Recettes	17.698.296,80	Résultats :	817,88
	Dépenses	17.697.478,92		

Exercices antérieurs	Recettes	2.592.711,36	Résultats :	2.074.872,57
	Dépenses	517.838,79		

Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats :	-
---------------------	-----------------	-------------	--------------------	----------

	Dépenses	0,00		,00
--	----------	------	--	-----

Global	Recettes	20.291.008,16	Résultats :	2.075.690,45
	Dépenses	18.215.317,71		

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE

Exercice propre	Recettes	7.380.402,83	Résultats :	-1.475.824,61
	Dépenses	8.856.227,44		

Exercices antérieurs	Recettes	2.150.783,08	Résultats :	2.014.676,69
	Dépenses	136.106,39		

Prélèvements	Recettes	3.822.499,20	Résultats :	1.390.475,39
	Dépenses	2.432.023,81		

Global	Recettes	13.353.685,11	Résultats :	1.929.327,47
	Dépenses	11.424.357,64		

C. Ducattillon regrette que les moyens dégagés ne servent pas au renforcement des services.

B. Leroy marque quant à lui son étonnement sur la ristourne importante provenant de l'intercommunale IPALLE, ainsi que sur la diminution non moins importante de celle venant d'ORES.

A son interpellation relative à la dotation à la Z.S., il lui est répondu qu'un crédit suffisant a été prévu lors de l'élaboration du budget communal initial.

Il exprime le regret de l'absence d'une commission des finances, qui aurait été utile pour poser les questions qui s'imposent.

CULTES

9. EGLISE PROTESTANTE DE PÉRUWELZ - MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1 DE L'EXERCICE 2019.

Le Conseil, en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 6, §1er, VIII, 6 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-20, L1124-40, L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Vu l'arrêté royal du 7 février 1876 relatif au culte évangélique, l'article 10 ;

Vu le décret du 5 mai 1806 relatif au logement des ministres du culte protestant et à l'entretien des temples, l'article 2 ;

Vu la loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, les articles 18 et 19 ;

Attendu que le 30 juillet 2019, notre administration communale a reçu par courrier recommandé un exemplaire de la modification budgétaire n°1 relative au budget de l'exercice 2019 arrêté par le Conseil d'administration de l'église protestante de Péruwelz en date du 27 juin 2019;

Attendu que le délai de 40 jours imparti au conseil communal pour statuer sur ledit compte a débuté le 30 juillet 2019 (date de réception de l'amendement budgétaire auprès de notre administration communale) et viendra à échéance le 8 septembre 2019 ;

Attendu que suite à l'examen approfondi de ce document, les constatations suivantes ont été effectuées ;

Non-respect de la clé de répartition fixée en application de l'arrêté du 1^{er} février 2018 de Madame la Ministre de tutelle des pouvoirs locaux sur base de l'espace qualifié de sanctuaire et représentant une superficie de 425m² par rapport à la surface totale du bâtiment situé Rue de la Résistance n° 3 à 7600 Péruwelz et qui entraîne une répartition de 37% en part communale et de 63% à charge de l'église protestante;

Présence de nombreuses erreurs matérielles dans le document (confusion entre numéro de chapitre et numéro d'article, inscriptions d'articles de dépenses dans la rubrique recettes et erreur d'addition (diminution de dépenses non prises en compte par la trésorière lors du calcul de la majoration du subside) ;

Dépenses ordinaires – Chapitre II

Art 29 prévu pour l'entretien de l'orgue dans le budget :

Inscription par erreur d'un montant admis antérieurement de 1.205,16€ alors qu'aucun crédit approuvé ne figure à cet article et majoration d'un montant équivalent pour les frais d'un nouveau service concernant l'alarme incendie et intrusion alors qu'il existe un crédit initial pour l'alarme et maintenance à l'article 30 pour un montant de 505,00€.

La dépense prévue à l'article 29 doit donc être annulée et être inscrite à l'article 30.

Cette dépense doit également être adaptée suivant la clé de répartition (37% part communale – 63% part de l'église) conformément à l'arrêté du 1^{er} février 2018 de Mme la Ministre de tutelle.

Article 30 : le crédit initial de 505,00€ doit être majoré d'un montant de 489,39€ se décomposant comme suit

Majorations de 117,50€ et 1.205,16€ à limiter à concurrence de 37% soit 43,48€ et 445,91€.

Dépenses extraordinaires – Chapitre II

Article 56a – achat extincteurs et dévidoirs.

Inscription par erreur d'un montant admis antérieurement de 1.549,32€ alors qu'aucun crédit approuvé ne figure à cet article, le montant inscrit dans cette colonne doit être ramené à zéro.

La majoration de 1.549,32€ prévue à cet article doit être couverte par une recette extraordinaire à prévoir à l'article 23 subsides extraordinaires de la commune, ce qui n'est pas le cas.

Recettes ordinaires – chapitre premier

Les références aux numéros d'articles de dépenses 30, 31, 32 et 56a doivent être supprimées.

Article 15 – supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte – majoration du crédit approuvé de 8.663,13€ à concurrence de 160,39€ se décomposant comme suit :

Majoration de l'article de dépense de l'article 30 de 489,39€ et diminution des crédits des articles 31 et 32 à concurrence d'un montant total de 329,00€.

Recettes extraordinaires – chapitre II

Inscription d'un crédit de 1.549,32€ à l'article 23 – subsides extraordinaires de la commune pour le financement de la dépense prévue à l'article 56a.

L'amendement budgétaire devrait donc être rectifié de la manière suivante :

RECETTES – Recettes ordinaires

Article concerné	Intitulé de l'article	montant approuvé(€)	Majorations	Nouveau montant (€)
15	Supplément de la commune	8.663,13	160	8.823,52

RECETTES – Recettes extraordinaires

Article concerné	Intitulé de l'article	Montant approuvé (€)	Majorations	Nouveau montant (€)
23	Subsides extraordinaires de la commune	0,00	1.549	1.549,32

DEPENSES : Chapitre II - Dépenses ordinaires

Article concerné	Intitulé de l'article	Montant approuvé (€)	Majorations	Nouveau montant (€)
30	Alarme et maintenance	505,00	489	994,39

DEPENSES : Chapitre II - Dépenses extraordinaires

Article concerné	Intitulé de l'article	Montant approuvé (€)	Majorations	Nouveau montant (€)
56a	Achat extincteurs	0,00	1.549	1.549,32

Attendu que le conseil d'administration de l'église protestante de Péruwelz ne respecte pas les directives de l'autorité de tutelle en matière de clé de répartition des dépenses fixées par l'Arrêté du Ministre de tutelle daté du 1^{er} février 2018 ;

Qu'il convient dès lors de proposer au conseil communal d'émettre un avis défavorable concernant la modification budgétaire n° 1 telle que présentée par le conseil d'administration de l'église protestante de Péruwelz ;

Attendu que l'avis de légalité de la Directrice financière a été sollicité en date du 21 août 2019 ;

Vu l'avis de légalité sur la présente décision remis par Madame la Directrice financière et soumis au Collège communal et dont une copie est jointe à la présente délibération ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique;

Décide à l'unanimité

Article 1er : d'émettre un avis défavorable concernant la délibération du 27 juin 2019, par laquelle le Conseil de la fabrique protestante de Péruwelz arrête la modification budgétaire n°1 relative au budget de l'exercice 2019.

Article 2 : *En application de l'article L3162-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en cas de réclamation, un recours est ouvert au conseil d'administration de l'église protestante de Péruwelz et au Conseil Administratif du Culte Protestant et Evangélique (C.A.C.P.E.) contre la présente décision devant le Gouverneur de la province de Hainaut.*

Ce recours doit être introduit dans les 30 jours de la réception de la présente décision.

Article 3 : *Conformément à l'article L3115-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.*

Article 4 : *Conformément à l'article L3115-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présente décision est notifiée au :*

- Gouverneur du Hainaut Monsieur LECLERCQ Tommy rue Verte n°13 à 7000 Mons.
- Conseil d'administration de l'église protestante de Péruwelz Rue du Moulin n° 21 à 7600 Péruwelz.
- Conseil Administratif du Culte Protestant et Evangélique C.A.C.P.E. Rue Brogniez 44 A 1070 Bruxelles.

Expéditions de la présente délibération seront transmises à la cellule des fabriques d'églises du service public de Wallonie (DGO5), à l'Administration communale de Péruwelz et pour information aux Services Secrétariat et Recette - Finances de la Ville de Leuze-en-Hainaut.

TRAVAUX

10. SECTION DE LEUZE - AVENUE DE LA RÉSISTANCE - TRAVAUX DE POSE D'ÉGOUTTAGE - DÉCOMPTE FINAL - APPROBATION.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la réalisation par la SPGE des travaux de pose du réseau d'égouttage situé Avenue de la Résistance (dossier n° 57094/01/G006 au programme communal d'investissement) ;

Vu le contrat d'égouttage approuvé par le Conseil communal et plus particulièrement la décision de souscrire au capital de l'organisme d'épuration agréé IPALLE à concurrence du montant de la quote-part financière de la commune ;

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée par la SPGE à l'Intercommunale IPALLE ;

Vu le décompte final présenté par l'Intercommunale IPALLE au montant de 236.726,05 €hors T.V.A. ;

Vu que le montant de la part communale représente 26% de ce montant, soit 61.548,77 € à souscrire au capital d'IPALLE ;

Vu le montant à libérer annuellement (minimum 5% des 26%) tel que repris dans le tableau ci-dessous ;

Attendu que les éléments fournis par l'Intercommunale permettent de justifier la différence entre le montant du devis estimatif et le montant du décompte final ;

Décide par 17 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions

1) d'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 236.726,05 €, hors T.V.A. ;

2) de souscrire au capital F de l'intercommunale IPALLE à concurrence de 61.548,77 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés ;

3) de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à libération totale des fonds tel que repris dans le tableau ci-dessous et ce, au plus tard pour le 30 juin de chaque année.

2018 : commune de Leuze

	Montant du DF	% fin. Comm.	part communale	libellé du projet
1	236.726,05 €	26%	61.548,77 €	Travaux d'égouttage Avenue de la Résistance Leuze

annuités	cumul des annuités
----------	--------------------

2020	3.077,44 €	3.077,44 €
2021	3.077,44 €	6.154,88 €
2022	3.077,44 €	9.232,32 €
2023	3.077,44 €	12.309,76 €
2024	3.077,44 €	15.387,20 €
2025	3.077,44 €	18.464,64 €
2026	3.077,44 €	21.542,08 €
2027	3.077,44 €	24.619,52 €
2028	3.077,44 €	27.696,96 €

2029	3.077,44 €	30.774,40 €
2030	3.077,44 €	33.851,84 €
2031	3.077,44 €	36.929,28 €
2032	3.077,44 €	40.006,72 €
2033	3.077,44 €	43.084,16 €
2034	3.077,44 €	46.161,60 €
2035	3.077,44 €	49.239,04 €
2036	3.077,44 €	52.316,48 €
2037	3.077,44 €	55.393,92 €
2038	3.077,44 €	58.471,36 €
2039	3.077,44 €	61.548,77 €

Expéditions de la présente délibération seront transmises aux Services des Travaux et des Finances, à Madame le Directeur financier et à l'Intercommunale IPALLE.

B. Leroy demande la justification du montant des avenants (à fournir ultérieurement).

**11. SECTION DE PIPAIX - RUE DU HAUT DONJON - TRAVAUX DE POSE
D'ÉGOUTTAGE - DÉCOMPTE FINAL - APPROBATION.**

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la réalisation par la SPGE des travaux de pose du réseau d'égouttage situé rue du Haut Donjon (dossier n° 57094/01/G004) au programme communal d'investissement ;

Vu le contrat d'égouttage approuvé par le Conseil communal et plus particulièrement la décision de souscrire au capital de l'organisme d'épuration agréé IPALLE à concurrence du montant de la quote-part financière de la commune ;

Vu la délégation de maîtrise d'ouvrage accordée par la SPGE à l'Intercommunale IPALLE ;

Vu le décompte final présenté par l'Intercommunale IPALLE au montant de 424.539,49 € ,hors T.V.A. ;

Vu que le montant de la part communale représente 42% de ce montant, soit 178.306,59 € à souscrire au capital d'IPALLE ;

Vu le montant à libérer annuellement (minimum 5% des 42%) tel que repris dans le tableau ci-dessous ;

Attendu que les éléments fournis par l'Intercommunale permettent de justifier la différence entre le montant du devis estimatif et le montant du décompte final ;

Décide à l'unanimité

1°) d'approuver le décompte final relatif aux travaux d'égouttage susvisés au montant de 424.539,49 € , hors T.V.A. ;

2°) de souscrire au capital F de l'Intercommunale IPALLE à concurrence de 178.306,59 € correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susdits ;

3°) de charger le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20^{ème} de cette souscription jusqu'à libération totale des fonds tel que repris dans le tableau ci-dessous et ce, au plus tard pour le 30 juin de chaque année.

2018 : commune de Leuze.

Montant du DF	% fin. Comm.	Part communale	Libellé du projet
1.424.539,49 €	42%	178.306,59 €	Travaux d'égouttage Rue du Haut Donjon Pipaix

	<u>annuités</u>	<u>cumul des annuités</u>
2020	8.915,33 €	8.915,33 €
2021	8.915,33 €	17.830,66 €
2022	8.915,33 €	26.745,99 €
2023	8.915,33 €	35.661,32 €
2024	8.915,33 €	44. 576,65 €
2025	8.915,33 €	53.491,98 €
2026	8.915,33 €	62.407,31 €
2027	8.915,33 €	71.322,64 €

2028	8.915,33 €	80.237,97 €
2029	8.915,33 €	89.153,30 €
2030	8.915,33 €	98.068,63 €
2031	8.915,33 €	106.983,96 €
2032	8.915,33 €	115.899,29 €
2033	8.915,33 €	124.814,62 €
2034	8.915,33 €	133.729,95 €
2035	8.915,33 €	142.645,28 €
2036	8.915,33 €	151.560,6 €
2037	8.915,33 €	160.475,94 €
2038	8.915,33 €	169.391,27 €
2039	8.915,33 €	178.306,59 €

Expéditions de la présente délibération seront transmises aux Services Travaux et des Finances, à Madame le Directeur financier et à l'Intercommunale IPALLE.

12. SECTION DE PIPAIX - RUE DE MORTAGNE, N° 93 - ALIÉNATION D'UNE BANDE DE TERRAIN - PRINCIPE DE VENTE, DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION - APPROBATION.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la lettre du 7 mars 2018 de Monsieur et Madame MAES-JACQUERY faisant part de leur intention d'acquérir une bande de terrain communal le long de leur propriété située à Leuze-en-Hainaut, Section de Pipaix, rue de Mortagne, n° 93, cadastrée Section C n° 680f ;

Considérant que notre Administration a chargé Monsieur Sébastien MASQUILIER, Géomètre-expert à Pipaix d'établir le plan de mesurage et de division ;

Vu le plan établi par l'intéressé en date du 16 octobre 2018 ;

Considérant qu'il a été constaté lors du mesurage que des travaux de voirie réalisés à cet endroit par notre Service Technique des Travaux ont empiété sur la propriété des intéressés ;

Que dès lors, le même géomètre a revu son plan de mesurage et de division ;

Que ce nouveau plan fait apparaître une superficie à désaffecter de 33ca et une superficie à incorporer de 9ca ;

Que Monsieur MASQUILIER a fixé à 1.000 € (mille euros) le prix de l'acquisition de la superficie de 33ca par les demandeurs ;

Que toutefois, la superficie de 9ca doit être incorporée au domaine privé, soit un montant de 273,00 € (deux cent septante-trois euros) à retirer de l'estimation ;

Que par conséquent, le montant à liquider à notre Administration par les acquéreurs sera de 727,00 € (sept cent vingt-sept euros) ;

Vu l'accord écrit des intéressés en date du 3 juin 2019 à ce sujet ;

Vu l'article 1122-30 du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide à l'unanimité

De marquer son accord sur

1. a) sur le principe de la vente de gré à gré et de la désaffectation d'une bande de terrain située à Leuze-en-Hainaut, Section de Pipaix, rue de Mortagne, face à l'habitation portant le n° 93 ;
b) la cession à Monsieur et Madame MAES-JACQUERY d'une partie du domaine public d'une superficie de 33ca à Leuze-en-Hainaut, Section de Pipaix, rue de Mortagne, n° 93 ;
c) l'incorporation au domaine privé de la superficie de 9ca suite aux travaux de voirie réalisés par notre Service Technique des Travaux à cet endroit.
2. le montant de 727,00 € (sept cent vingt-sept euros) à réclamer aux intéressés suivant l'estimation établie par Monsieur Sébastien MASQUILIER, Géomètre-expert ;
3. la désignation de Monsieur le Bourgmestre et de Monsieur le Directeur général en vue de la passation de l'acte d'aliénation.

Expéditions de la présente délibération seront transmises aux Services des Travaux et des Finances, à Madame le Directeur financier et à Monsieur et Madame MAES-JACQUERY.

13. SECTION DE LEUZE - GARAGE SITUÉ À LEUZE-EN-HAINAUT, RUE DU SEUWOIR, CADASTRÉ SECTION D N° 744X² - PRINCIPE DE VENTE, DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION - APPROBATION.

Le Conseil,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN en date du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Considérant que notre Ville est propriétaire du garage situé à Leuze-en-Hainaut, rue du Seuvoir, cadastré Section D n° 744x² d'une superficie de 16 ca ;

Que Monsieur Michel DELFOSSE domicilié à Leuze-en-Hainaut, Passage Herman Dullier, n° 3 – Bte 4 est intéressé par l'acquisition de ce bien qu'il loue actuellement ;

Vu l'estimation établie le 30 mai 2019 par Monsieur Sébastien MASQUILIER, Géomètre-expert au montant de 12.500 € (douze mille cinq cents euros) ;

Vu l'accord écrit du 3 juillet 2019 de Monsieur Michel DELFOSSE sur le prix proposé ;

Décide à l'unanimité

1°) De marquer son accord sur le principe de la vente de gré à gré et de la désaffectation du garage situé à Leuze-en-Hainaut, rue du Seuvoir, cadastré Section D n° 744x² d'une superficie de 16ca ;

2°) De marquer son accord sur l'aliénation de ce garage à Monsieur Michel DELFOSSE domicilié à Leuze-en-Hainaut, Passage Herman Dullier, n° 3 – Bte 4 et ce, pour le montant de 12.500 € (douze mille cinq cents euros) ;

3°) De désigner Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Directeur général en vue de la passation de l'acte.

Expéditions de la présente délibération seront transmises aux Services des Travaux et des Finances, à Madame le Directeur financier, au Notaire Bernard DOGOT et à l'acquéreur.

Point(s) supplémentaire(s) en urgence du Conseil

A l'unanimité, le Conseil marque accord sur la demande du Président d'examiner en urgence le point ci-après.

14. CRÉATION DE VOIRIE DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT AU SEIN DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - LEUZE EUROPE II - APPROBATION.

Le Conseil,

Considérant qu'un dossier en permis d'urbanisme a été introduit par l'**Intercommunale IDETA** - rue St Brice 35 à 7500 Tournai - relative à des **travaux d'équipement au sein du parc d'activités économiques de Leuze Europe II à 7900 Leuze-en-Hainaut et la création d'une voirie** ;

Considérant que le projet consiste en des **travaux d'équipements du Parc d'activités économiques de Leuze Europe II et la création d'une voirie de désenclavement d'une parcelle reculée et de liaison vers le futur Parc d'activités économiques Leuze Europe III** - conformément aux articles D.IV.41 et R.IV.40-1, §1er, 7° du Codt et aux articles 7 et suivants du **décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale** ;

Considérant que le projet implique **une dérogation au plan de secteur**, une partie de la voirie projetée étant située en zone agricole ;

Considérant que le projet a été soumis à l'examen du public pendant une durée de 30 jours, soit du 1er juillet 2019 au 2 septembre 2019 - compte tenu du délai de suspension des enquêtes publiques : affichage le 24 juin - suspension de l'enquête du 16 juillet 2019 au 15 août inclus ; **que l'enquête publique n'a donné lieu à aucune réclamation ni observation de la part du public ;**

Vu le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ; les **articles 11 à 17** ;

Vu la date de clôture d'enquête et la date de séance du Conseil Communal, **l'urgence est invoquée afin de respecter les délais impartis ;**

Considérant que le **projet se situe dans la zone d'activité économique industrielle** suite à la révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz arrêté par le Gouvernement Wallon le 22 avril 2004 ; que **cette zone est juxtée par un avant-projet de révision du plan de secteur** - Arrêté ministériel du 15 décembre 2017 - qui prévoit une extension de la zone d'activité économique et **l'inscription d'une zone d'activité économique mixte qui jouxterait la zone concernée par le projet ;**

Considérant qu'il **importe de gérer le milieu de vie et les ressources naturelles, de façon à préserver leurs qualités et à utiliser rationnellement et judicieusement leurs potentialités ;** d'instaurer entre les besoins humains et le milieu de vie **un équilibre ;**

Considérant que les **travaux prévoient la création d'une voirie en béton bi-bande en toit perpendiculaire à la voirie ; la création d'un cheminement cyclo-piéton longeant la voirie projetée ; la pose d'un réseau de collecte des eaux pluviales de voirie se raccordant sur le réseau de fossé existant ; la pose de luminaires le long de la voirie projetée y compris au droit du passage piéton ;**

Considérant que **cette voirie permettra l'accès à une parcelle reculée tout en faisant la liaison vers la future zone Leuze Europe III ;**

Considérant qu'il **importe d'assurer un niveau de protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales** dans l'élaboration et l'adoption des plans et des programmes susceptibles d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement en vue de promouvoir un développement durable et que dans le cas d'espèce, les éléments mis en place dans le projet permettent d'assurer ce niveau ;

Attendu **qu'aucune incidence négative notable ne ressort du projet après analyse de la notice d'évaluation jointe au dossier ;**

Considérant qu'après analyse du projet soumis au conseil communal, **une autorisation peut adéquatement être délivrée,**

Décide à l'unanimité

Article 1er : d'approuver la création de la voirie dans le cadre du dossier de permis d'urbanisme introduit par l'Intercommunale IDETA en vue de la création d'une voirie de désenclavement d'une parcelle reculée et de liaison vers le futur Parc d'activités économiques Leuze Europe III.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement.

DIVERS

15. QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES.

Décide à l'unanimité

1) C. Ducattillon procède à un rappel concernant le parking de la rue d'Ath, en mauvais état, ainsi que concernant une réfection de petite taille au croisement des rues des Vanneaux et du Puits Romain.

2) Il fait état de sa mauvaise humeur au regard de la parution d'une mauvaise contribution (ancienne de plus d'un an, et pas sur le sujet) du groupe P.S. dans le dernier "Fil de Leuze".

3) S. Batteux pose le constat d'un trop grand nombre de canettes qui aboutissent encore dans l'alimentation des vaches, parce qu'elles jonchent les bords de routes, notamment après le fauchage; M. Lepape s'engage à répondre quant aux mesures prises et à prendre.

4) B. Leroy revient sur les nuisances vécues par le voisinage de Lutosa (niveau de bruit); les riverains sollicitent de la Ville la contrainte de l'entreprise (mesures à réaliser, interpellation du S.P.W., ...); L. Rawart rappelle la procédure et les missions de la Police de l'Environnement; il conviendrait d'inviter les riverains à recontacter directement notre Administration.

5) Il regrette que les gobelets réutilisables de notre Administration n'aient pas été davantage utilisés durant les festivités de l'été; M. Lepape répond qu'une convention est en voie de finalisation, et qu'elle fera une communication dans un proche avenir.

6) Il déplore que le skate park à Tourpes ne soit plus accessible, et sollicite une durée d'inaccessibilité; C. Brotcorne répond que les mesures prises l'ont été pour des questions élémentaires de sécurité, après un usage en été.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h50

Par le Collège :

Le Directeur général,
Rudi BRAL

Le Bourgmestre,
Lucien RAWART

<u>Éléments de la DPC</u>	<u>Enjeu exprimé</u>	<u>Objectif opérationnel</u> (= finalité poursuivie)	<u>Projets/actions</u> => <u>Quels projets pour atteindre les objectifs ?</u>
Personnel.	Politique du personnel (<i>Objectifs de développement durable 5, 8, 10, 11, et 16</i>).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Recrutement objectif, compte tenu des possibilités budgétaires 2) Lutte contre l'absentéisme 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse des besoins de la population 2) Recherche des causes de l'absentéisme
Améliorer, entretenir et sécuriser les infrastructures collectives.	Mise en œuvre du P.I.C. 2019-2021 (<i>O.D.D. 11</i>).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réaliser un P.C.M. 2) Améliorer la multimodalité et l'intermodalité 3) Favoriser le partage de l'espace entre usagers 4) Améliorer les cheminements piédestres, cyclistes, et pour P.M.R. 5) Améliorer et/ou rechercher les possibilités de liaisons douces entre villages et vers le centre-ville 6) Amélioration de la sécurité routière 7) Poursuivre la réhabilitation et l'entretien du réseau communal (p.5) / travaux d'entretien de voiries / réfection de dalles de béton 8) Mettre en œuvre le P.I.C. 2019-2021 voté par le Conseil communal du 21.05.19 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir les fiches-actions du P.C.M. 2) Former la C.e.M. 3) Finaliser le RAVeL jusqu'à la limite territoriale avec Frasnes 4) Consulter les acteurs et la population 5) Sensibiliser et informer le personnel communal à une autre mobilité 6) Mettre en place des dispositifs d'aménagement de l'espace 7) Intégrer autant que possible des pistes cyclables sécurisées au réseau routier 8) Réhabiliter l'égouttage, les trottoirs et les accès aux habitations 9) Reprofilier les voiries et les fossés 10) Garantir la sécurité publique par la pose de caméras

<p>Economie – Commerce – Emploi.</p>	<p>Développement du commerce et de l'emploi (O.D.D. 9).</p>	<p>1) Accompagner le développement du P.A.E. 2) Fédérer les agriculteurs, commerçants, entrepreneurs et industriels, et accompagner (p.3) 3) Soutenir le commerce du centre-ville (p.3) 4) Prévention et lutte contre la délinquance (p.4)</p>	<p>1) L'A.D.E.L., les agriculteurs, commerçants, entrepreneurs, et industriels seront les interlocuteurs privilégiés (p.3) 2) Poursuivre l'aide apportée dans l'organisation de festivités promouvant le commerce et l'artisanat (p.3) 3) Proposer un stationnement offrant un temps de gratuité en centre-ville (p.3) 4) Accompagner la restructuration de la Grand-Place par le S.P.W. et poursuivre la rénovation urbaine (p.4) 5) Poser des caméras dans les zones d'activité économique (p.4)</p>
<p>Développement rural/P.C.D.R.</p>	<p>Améliorer la qualité de vie au village (O.D.D. 11).</p>	<p>1) Améliorer et/ou rechercher les cheminements pédestres, cyclistes, et pour P.M.R. 2) Améliorer les liaisons douces entre villages et vers le centre-ville</p>	<p>1) Mettre en œuvre le projet de la Maison de village à Tourpes 2) Mettre en œuvre les fiches relatives à Gallaix, à Grandmetz, et celles relatives à l'environnement 3) Mettre en relation les fiches avec l'élaboration du P.C.M. 4) Poursuivre le programme du</p>

			P.C.D.R. tel que voté en C.L.D.R.
Bibliothèque.	Démocratiser l'accès à la culture et diversifier les publics (O.D.D. 4, 11, et 16).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir les pratiques de lecture pour tous les publics 2) Créer du lien social par le développement de pratiques de lecture pour tous les âges 3) Développer l'accès à la lecture pour les publics empêchés et pour les publics éloignés 4) Développer une dynamique de partenariat et de co-construction de projets 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Privilégier la gratuité des prêts aux – de 18 ans et des animations proposées 2) Déménager la bibliothèque 3) Développer l'intergénérationnel 4) Mettre en œuvre le P.Q.D.L.P.
Cohésion sociale.	Favoriser la cohésion sociale (O.D.D. 1, 3, 4, 11, et 16).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Etre un relais entre partenaires et citoyens 2) Favoriser le bien-être physique et social de la population 3) Promouvoir l'accès aux droits fondamentaux 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre à disposition des partenaires et des citoyens une infrastructure aux normes 2) Mettre en œuvre le P.C.S.
A.T.L./Accueil extrascolaire	Développer/renforcer l'A.T.L. (O.D.D. 11 et 16).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place des collaborations fortes 2) Renforcer l'attractivité et la qualité des plaines et des écoles de devoirs 3) Mise en place de synergies entre l'école et un ensemble d'acteurs 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en œuvre le programme C.L.E.
Urbanisme.	Assurer le développement territorial (O.D.D. 9 et 11).	Fournir un service public optimal.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Application du Code du Développement Territorial

			2) Respecter les nouveaux délais de rigueur
Enseignement (O.D.D. 11 et 16).	<p>1) Assurer le rôle de l'école dans la vie collective</p> <p>2) Adapter l'enseignement communal fondamental aux exigences nouvelles</p>	<p>3) Soutenir, préserver et maintenir les petites écoles rurales</p> <p>4) Initier aux langues et ouvrir aux autres cultures</p>	<p>1) Rencontrer les acteurs de terrain</p> <p>2) Mettre en place l'immersion en anglais dès la 3^{ème} maternelle</p>
Finances communales.	Réduire l'imposition communale (O.D.D. 8 et 11).	Réduire le montant des centimes additionnels à l'I.P.P. ou au P.I.	
Service technique communal.	Assurer une meilleure organisation du service et satisfaire la population (O.D.D. 3, 8, 10, 11, et 16).	<p>1) Assurer une planification concertée et objectivée des tâches et missions</p> <p>2) Porter une attention particulière aux conditions de travail du personnel</p>	<p>1) Réaliser des plans d'actions prioritaires</p> <p>2) Organiser des réunions hebdomadaires avec les chefs de pôles</p> <p>3) Renforcer le cadre du personnel</p> <p>4) Réaliser les investissements utiles et nécessaires en équipements et en matériel</p>
Sports.	Développer le sport sur le territoire (O.D.D. 3 et 4).	<p>1) Optimiser les espaces disponibles et finaliser la réhabilitation des deux salles actuellement inutilisables à l'intérieur du centre sportif de Leuzarena</p> <p>2) Apporter aux clubs sportifs des infrastructures modernes et adaptées</p> <p>3) Améliorer les petites infrastructures sportives et les aires de jeux</p> <p>4) Développer une politique</p>	<p>1) Mise en place d'une concertation avec les acteurs sportifs</p> <p>2) Passer à l'éclairage LED au hall de tennis et à Leuzarena</p> <p>3) Remplacer le revêtement de la salle de gym de l'école du « Rempart »</p> <p>4) Installer de nouveaux modules aux abords du RAVeL</p> <p>5) Mise en place d'un « Conseil du Sport »</p>

		<p>sportive pour tous</p> <p>5) Poursuivre l'aide apportée aux clubs</p> <p>6) Développer l'offre sportive, notamment en ciblant les enfants et les jeunes</p> <p>7) Poursuivre et développer les projets mis en place avec l'ADEPS</p> <p>8) Renforcer les offres de stages en partenariat avec les clubs locaux</p> <p>9) Renforcer les opérations organisées avec les écoles</p> <p>10) Renforcer les activités organisées avec la Fédération de sport adapté</p>	<p>6) Gérer administrativement les dossiers de reconnaissance et de subside (formations/informations)</p> <p>7) Organiser des journées thématiques et gratuites</p> <p>8) Organiser des actions d'information et de formation à la santé et à la diététique</p> <p>9) Mettre en œuvre le projet de rénovation de la piscine, gérée par la R.C.A.</p>
Climat/énergie/...	Lutter contre le gaspillage énergétique (p.3 et 8) (O.D.D. 3, 9, 11, 12, 13, et 16).	Mise en conformité et/ou choix d'investissements de moindre consommation énergétique	<p>1) Adhésion aux projets de rénovation énergétique</p> <p>2) Entreprendre la rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment scolaires</p>
Climat/énergie/...	Diminuer l'empreinte carbone de la Ville (p.8) (O.D.D. 3, 9, 11, 12, 13, et 16).		<p>1) Favoriser une approche de rénovation globale des logements</p>
Tourisme.	Renforcer l'attractivité de la commune (p.8)	Faire connaître la commune et la région (p.8)	<p>1) Pérenniser les activités existantes</p> <p>2) Mettre en valeur la collégiale, les brasseries et fromageries artisanales (p.8)</p>
Aménagement du territoire.	Développer l'attractivité du centre-ville (p.9) (O.D.D. 9 et 11).	1) Associer le citoyen aux décisions	<p>1) Utiliser les outils existants (commissions diverses, ...)</p>

		<p>2) Redéfinir un périmètre de rénovation urbaine</p> <p>3) Accompagner les travaux de la Grand-Place, de la rue E. Vandervelde et de la rue de Condé, gérés par le S.P.W.</p>	<p>2) Développer le partenariat avec l'I.P.L.F.</p> <p>3) Mettre en œuvre le projet « Quartier nouveau »</p> <p>4) Proposer un stationnement offrant un temps de gratuité en centre-ville (p.3)</p> <p>5) Optimiser la politique menée en matière de rénovation et de revitalisation urbaine</p>
<p>Environnement (p.12) et qualité de vie (p.21) (O.D.D. 3, 12, 13, et 15).</p>	<p>1) Enrayer les inondations</p> <p>2) Embellir l'espace public</p> <p>3) Soutenir les producteurs locaux et encourager les circuits courts</p> <p>4) Viser le « zéro déchet »</p> <p>5) Mettre en conformité les cimetières (au décret)</p>	<p>1) Mettre en œuvre les recommandations de « Giser », tant en termes de travaux à réaliser que d'agriculteurs à sensibiliser</p> <p>2) Mettre en place ou pérenniser certaines collaborations pour embellir l'espace public</p> <p>3) Soutenir les projets citoyens</p> <p>4) Soutenir la création d'une halle permanente pour les producteurs locaux</p> <p>5) Développer le « zéro déchet » dans les structures communales</p> <p>6) Garantir le « zéro phyto » dans l'espace public</p>	<p>1) Maintenir un agent communal en centre-ville (propreté)</p> <p>2) Développer des campagnes de sensibilisation et des opérations de propreté</p> <p>3) Etre à l'écoute des besoins des citoyens</p> <p>4) Former le personnel</p> <p>5) Créer un « pôle environnement » au sein des services communaux</p> <p>6) Inclure des clauses environnementales, locales et sociales dans les C.S.Ch.</p>
<p>Cultes (p.12) (O.D.D. 11 et 16).</p>	<p>1) Restauration des bâtiments du culte</p> <p>2) Mise en conformité des cimetières au décret</p>		<p>3) Procéder aux restaurations des églises de Chapelle-à-Oie et de Grandmetz, ainsi que de la collégiale</p>

			4) Promouvoir les marchés groupés entre F.E.
Culture (compétence communale) (p.16) (O.D.D. 4, 11, et 16).	1) Soutien au C.I.A.D. 2) Offrir une infrastructure pour les cérémonies et réceptions 3) Mettre en œuvre le contrat programme qui nous lie au C.C.L.	Recherche de partenariats (Ville de Tournai, ...) afin de pérenniser le C.I.A.D.	1) Mettre en œuvre le projet de reconstruction et d'agrandissement du pavillon du parc du Coron
Bien-être animal (p.16).	Assurer la protection et le bien-être des animaux (O.D.D. 14 et 16).		
Agriculture.	Assurer la pérennisation de l'agriculture (O.D.D. 2, 3, 11, 12, et 15).	1) Dialogue avec les agriculteurs et leurs partenaires 2) Accompagnement de l'évolution des pratiques vers une agriculture durable 3) Soutien aux agriculteurs victimes de calamités	1) Soutien administratif
Aînés.	Politique de soutien aux plus âgés (O.D.D. 10 et 11).	1) Soutenir les activités récréatives, culturelles et intergénérationnelles 2) Soutenir le C.C.A.	
Participation citoyenne et citoyenneté.	(O.D.D. 10, 11, et 16).	1) Etre à l'écoute du citoyen et l'impliquer dans les décisions	1) Impliquer les conseils consultatifs dans les décisions communales 2) Prévoir un budget participatif pour des projets de citoyens 3) Mettre des moyens logistiques à disposition du citoyen 4) Soutenir les associations

			<p>« Leuze-en-Mémoire » et « C.H.A.L. »</p>
<p>Communication (transversal)</p>	<p>Communiquer vers les citoyens</p>	<p>1) Poursuivre le trimestriel « Le Fil de Leuze » 2) Alimenter le site internet et les réseaux sociaux</p>	<p>1) Renforcer la bonne circulation des informations en interne 2) Renforcer l'équipe 3) Créer et gérer une page de type Facebook</p>

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Plan d'actions - DPC

Objectif opérationnel	Actions	Référent politique	Référent administratif	Coordinateur (chef de projet)	Services à impliquer	Service en charge	Moyens financiers - pas nécessaire ? - nécess. et prévus (art xx) ? - nécess. et pas prévus ?	Faisabilité financière dans 2 ans ? - oui - non	Faisabilité RH dans 2 ans ? - oui - non	Remarque ?	Planification : - année 1 (B2019) - année 2 (B2020) - années 3 et 4 (plus tard)
Recrutement objectif, compte tenu des possibilités budgétaires	Analyse des besoins de la population	Lucien Rawart	Rudi Bral	nathalie Delannoy	tous	Informatique	gestion en interne	oui	oui	collaboration nécessaire de tous les utilisateurs	année 1
Lutte contre l'absentéisme	Recherche des causes de l'absentéisme	Lucien Rawart	Rudi Bral	nathalie Delannoy	tous	Informatique	gestion en interne	oui			
Réaliser un P.C.M.	Etablir les fiches-actions du P.C.M.	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Mobilité	mobilité	Prévus (421/73360)	oui	oui	Réalisation par bureau d'étude	année 2
Améliorer la multimodalité et l'intermodalité	Former la C.e.M.	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Personnel	mobilité	Pas nécessaire (gratuit)	oui	oui	Formation continue	permanent
Favoriser le partage de l'espace entre usagers	Finaliser le RAVeL jusqu'à la limite territoriale avec Frasnes	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Service travaux et marchés publics	mobilité et travaux	prévus (421/73160)	oui	oui	700.000€ avec 200.000€ de subsides	années 1 et suivantes
Améliorer les cheminements pédestres, cyclistes, et pour P.M.R.	Consulter les acteurs et la population	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Communication	mobilité	Gestion interne	oui	oui	Projets à définir	années 1 et suivantes
Améliorer et/ou rechercher les possibilités de liaisons douces entre villages et vers le centre-ville	Sensibiliser et informer le personnel communal à une autre mobilité	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Communication	mobilité	Gestion interne	oui	oui		année 1
	Mettre en place des dispositifs d'aménagement de l'espace	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart/Aurélié Jean	Elisabeth Jamart	Travaux et marchés publics	Mobilité	Prévus (421/72160)	oui	non	Budget non précisé	année 2
	Intégrer autant que possible des pistes cyclables sécurisées au réseau routier	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart/Aurélié Jean	Elisabeth Jamart	Travaux et marchés publics	Mobilité	Prévus (421/72160)	oui	oui	Budget non précisé	année 2
Amélioration de la sécurité routière	Réhabiliter l'égoûtage, les trottoirs et les accès aux habitations	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Olivier Dubois	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	Prévus (421/73560)	oui	oui	Budget PIC 1.250.000€ / subsides 50%	années 1 et 2
Poursuivre la réhabilitation et l'entretien du réseau communal (p.5) / travaux d'entretien de voiries / réfection de dalles de béton par la mise en œuvre du P.I.C. 2019-2021 voté par le Conseil communal du 21.05.19	Reprofilier les voiries et les fossés	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Olivier Dubois	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	Prévus (421/73560)	oui	oui	Budget PIC 1.250.000€ / subsides 50%, les fiches seront mises à jour jusqu'en 2021	années 1 et suivantes
	Garantir la sécurité publique par la pose de caméras	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévus	oui	oui	Budget non précisé	année 3
Accompagner le développement du P.A.E. en partenariat avec IDETA	L'A.D.E.L., les agriculteurs, commerçants, entrepreneurs, et Industriels seront les interlocuteurs privilégiés (p.3)	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	Gestion interne	oui	oui		année 1
Fédérer les agriculteurs, commerçants, entrepreneurs et industriels, et accompagner (p.3)	Poursuivre l'aide apportée dans l'organisation de festivités de promotion du commerce et de l'artisanat (p.3)	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics, partenaires privés	Service Travaux/urbanisme	Gestion interne	oui	oui		année 1
Soutenir le commerce du centre-ville (p.3)	Proposer un stationnement offrant un temps de gratuité en centre-ville (p.3)	Lucien Rawart/ Christian Brotcome	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics, mobilité	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévus	oui	oui	Budget non précisé	année 3
Prévention et lutte contre la délinquance (p.4)	Accompagner la reconstruction de la Grand-Place par le S.P.W. et poursuivre la rénovation urbaine (p.4)	Lucien Rawart/ Christian Brotcome	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et prévus, partiellement	oui	oui		année 1
	Poser des caméras dans les zones d'activité économique (p.4)	Lucien Rawart	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Services technique et marchés publics	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévus	oui	oui	Budget non précisé	année 4
Améliorer et/ou rechercher les cheminements pédestres, cyclistes, et pour P.M.R. +A:LA:G	Mettre en œuvre le projet de la Maison de village à Tourpes	Christian Brotcome	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	Gestion interne	oui	oui		année 1 et 2
Améliorer les liaisons douces entre villages et vers le centre-ville	Mettre en œuvre les fiches relatives à Gallaix, à Grandmetz, et celles relatives à l'environnement	Christian Brotcome	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	Gestion interne	oui	oui		année 1 et 2
	Mettre en relation les fiches avec l'élaboration du P.C.M.	Christian Brotcome	Elisabeth Jamart/Aurélié Jean	Elisabeth Jamart/Aurélié Jean	Service travaux	mobilité/Service travaux Urbanisme	Gestion interne	oui	oui		année 1 et 2
	Poursuivre le programme du P.C.D.R. tel que voté en C.L.D.R.	Christian Brotcome	Aurélié Jean	Aurélié Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne (budget nécessaire et à prévoir selon les années)	oui	oui	Budget honoraires prévus (B2019 : 100.000€)	année 1 et suivantes
Promouvoir les pratiques de lecture pour tous les publics	Mettre en œuvre le P.Q.D.L.P. (voir la déclinaison des actions précisées en annexe)	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	nécessaire et prévus, partiellement	oui	oui	Budget RH : 35.000€	année 2
Créer du lien social par le développement de pratiques de lecture pour tous les âges	Déménager la bibliothèque	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Service Technique	Bibliothèque	gestion en interne	oui	oui	Formation : 3.000€	permanent
Développer l'accès à la lecture pour les publics empêchés et pour les publics éloignés		Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui	oui		année 1
Développer une dynamique de partenariat et de co-construction de projets		Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui	oui		année 1
Etre un relais entre partenaires et citoyens	Mettre en œuvre le P.C.S.(voir la déclinaison des actions précisées en annexe)	Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	partenaires du PCS et services administratifs	PCS	gestion en interne	oui	oui	Budget 2019 en cours avec subsides RW	année 1 et 2
Favoriser le bien-être physique et social de la population	Mettre à disposition des partenaires et des citoyens une infrastructure aux normes	Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	personnel	PCS	nécessaire et pas prévu	oui	oui	3.600€/an/pers	année 2
Promouvoir l'accès aux droits fondamentaux		Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	tous les services et partenaires extérieurs	PCS	nécessaire et pas prévu	oui	oui		année 3
Mettre en place des collaborations fortes	Mettre en œuvre le programme C.L.E.(voir Plan Cohésion Sociale)	Willy Hourez	Elodie Lecomte	Elodie Lecomte	PCS, partenaires extérieurs associations	ATL	gestion en interne	oui	oui	Budget 2019 en cours avec subsides RW	année 1
Renforcer l'attractivité et la qualité des plaines et des écoles de devoirs		Willy Hourez	Françoise Bronier	Elodie Lecomte	PCS, partenaires extérieurs associations	ATL	gestion en interne	oui	oui		année 1

Mise en place de synergies entre l'école et un ensemble d'acteurs		Willy Hourez	Francoise Bronier	Elodie Lecomte	PCS, partenaires extérieurs associations	ATL	gestion en interne	oui	oui		année 1
Soutenir, préserver et maintenir les petites écoles rurales	Rencontrer les acteurs de terrain	Willy Hourez	Francoise Bronier	Francoise Bronier	Enseignement	Enseignement	gestion en interne	oui	oui		années 1 et 2
Initier aux langues et ouvrir aux autres cultures	Mettre en place l'immersion en anglais dès la 3 ^{ème} maternelle	Willy Hourez	Francoise Bronier	Francoise Bronier	Enseignement	Enseignement	gestion en interne	oui	oui	Budget 2020 en cours avec subsides Communauté Fr	années 3 et 4
Réduire le montant des centimes additionnels à l'I.P.P. ou au P.I.		Lucien Rawart	Rudi Bral	Rudi Bral	Finances	Secrétariat	pas prévu	oui à long terme		Passage de 8,8% à 8% : déficit 300.000€ à l'ordinaire	années 4 et 5
Assurer une planification concertée et objectivée des tâches et missions	Réaliser des plans d'actions prioritaires	Paul Olivier	Aurélie Jean/Olivier Dubois	Olivier Dubois/Chefs de pôles	Service Travaux/urbanisme	Service technique (chefs de pôles)	gestion en interne	oui	oui		année 1
Porter une attention particulière aux conditions de travail du personnel	Organiser des réunions hebdomadaires avec les chefs de pôles	Paul Olivier	Aurélie Jean/Olivier Dubois	Olivier Dubois/Chefs de pôles	Service Travaux/urbanisme	Service technique (chefs de pôles)	gestion en interne	oui	oui		année 2
	Renforcer le cadre du personnel spécifique	Paul Olivier	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service Travaux/Personnel	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui	Profil souhaité non précisé budget 30.000	années 3 et 4
	Réaliser les investissements utiles et nécessaires en équipements et en matériel	Paul Olivier	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service Travaux/Marché publics	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui	Budget actuel Ord et Extra : 110.000€	permanent
Optimiser les espaces disponibles et finaliser la réhabilitation des deux salles actuellement inutilisables à l'intérieur du centre sportif de Leuzarena	Mise en place d'une concertation avec les acteurs sportifs	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	PCS, partenaires extérieurs associations	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Apporter aux clubs sportifs des infrastructures modernes et adaptées	Passer à l'éclairage LED au hall de tennis et à Leuzarena	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	RCA	Sport	nécessaire : à mettre en place avec la RCA	oui	oui	Budget 2019 évaluation de la dépense 50.000€/voir financement de la RCA	année 2
Améliorer les petites infrastructures sportives et les aires de jeux	Remplacer le revêtement de la salle de gym de l'école du « Rempart »	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Service travaux/Marché publics	Sport	nécessaire et prévu	oui	oui	Budget 2019 90.000€	année 1
Développer une politique sportive pour tous	Installer de nouveaux modules aux abords du RAVEL	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Service travaux/Marché publics	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Poursuivre l'aide apportée aux clubs	Mise en place d'un « Conseil du Sport »	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Sport et Partenaires extérieurs	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Développer l'offre sportive, notamment en ciblant les enfants et les jeunes	Gérer administrativement les dossiers de reconnaissance et de subvention (formations/informations)	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Sport et Partenaires extérieurs	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Poursuivre et développer les projets mis en place avec l'ADEPS	Organiser des journées thématiques et gratuites	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Sport et Partenaires extérieurs	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Renforcer les offres de stages en partenariat avec les clubs locaux	Organiser des actions d'information et de formation à la santé et à la diététique	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Sport et Partenaires extérieurs (médecins, kiné...)	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Renforcer les opérations organisées avec les écoles	Mettre en œuvre le projet de rénovation de la piscine, gérée par la R.C.A.	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	RCA	Sport	nécessaire : à mettre en place avec la RCA	oui	oui	Budget 2019 évaluation de la dépense 50.000€/voir financement de la RCA	année 2
Renforcer les activités organisées avec la Fédération de Sport adapté		Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	Sport et Partenaires extérieurs	Sport	gestion en interne	oui	oui		année 1
Mise en conformité et/ou choix d'investissements de moindre consommation énergétique	Adhésion aux projets de rénovation énergétique	Lucien Rawart	Aurélie Jean	Ludovic Hayez	Service travaux et chefs de Pôle	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévu (sauf projet Renowatt)	oui	oui	Projet Renowatt en cours Budget estimé 1M avec Subsides variables selon projet (économie à long terme)	année 2
	Entreprendre la rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment scolaires	Lucien Rawart/ Willy Hourez/Paul Olivier	Aurélie Jean	Ludovic Hayez	Service travaux/enseignement	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévu	oui	oui	Projets à définir	année 3 et 4
	Favoriser une approche de rénovation globale des logements	Lucien Rawart/ Willy Hourez/Paul Olivier	Aurélie Jean	Ludovic Hayez	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et pas prévu	oui	oui	Projets à définir	année 3 et 4
Faire connaître la commune et la région (p.8)	Pérenniser les festivités existantes	Lucien Rawart	Sophie Montreuil	Sophie Montreuil	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui		année 1
	Mettre en valeur la collégiale, les brasseries et fromageries artisanales (p.8)	Lucien Rawart	Sophie Montreuil	Sophie Montreuil	Communication	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui		année 1
Associer le citoyen aux décisions pour l'attractivité du Centre-Ville	Utiliser les outils existants (commissions diverses, ...)	Lucien Rawart	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui	Projets à définir	année 1
Redéfinir un périmètre de rénovation urbaine	Développer le partenariat avec l'I.P.P.L.F.	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux/IPPL	Service Travaux/urbanisme/Aménagement du territoire	gestion en interne	oui	oui	Pas de Budget prévus (mais budget honoraires : 145.200€)	année 2
Accompagner les travaux de la Grand-Place, de la rue E. Vandervelde et de la rue de Condé, gérés par le S.P.W.	Mettre en œuvre le projet « Quartier nouveau »	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Aurélie Jean/ Elisabeth Jamar	Aurélie Jean/ Elisabeth Jamar	Service travaux	Service Travaux/urbanisme/Aménagement du territoire	gestion en interne	oui	oui		année 3
	Proposer un stationnement offrant un temps de gratuité en centre-ville (p.3)	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Aurélie Jean/ Elisabeth Jamar	Aurélie Jean/ Elisabeth Jamar	Service travaux/Mobilité	Service Travaux/urbanisme/Aménagement du territoire	gestion en interne	oui	oui	Manque à gagner difficile à définir	année 2
	Optimiser la politique menée en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme/Aménagement du territoire	gestion en interne	oui	oui		année 2
Mettre en œuvre les recommandations de « Giser », tant en termes de travaux à réaliser que d'agriculteurs à sensibiliser	Maintenir un agent communal en centre-ville (propreté)	Paul Olivier	Aurélie Jean	Aurélie Jean/ André Alluy	Service travaux	Service Travaux/urbanisme/Aménagement du territoire	gestion en interne	oui	oui		année 3
Mettre en place ou pérenniser certaines collaborations pour embellir l'espace public	Développer des campagnes de sensibilisation et des opérations de propreté	Paul Olivier/Mélanie Lepape	Aurélie Jean								année 1
Soutenir les projets citoyens	Etre à l'écoute des besoins des citoyens	Lucien Rawart	Aurélie Jean	Jean Marie Huque	Communication	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui		année 1

Soutenir la création d'une halle permanente pour les producteurs locaux	Former le personnel	Lucien Rawart	Aurélie Jean	Emmanuelle Delchambre	Service technique	Service Travaux/urbanisme	gestion en interne	oui	oui	Budget formation 2019	année 1
Développer le « zéro déchet » dans les structures communales	Créer un « pôle environnement » au sein des services communaux	Paul Olivier/Mélanie Lepape	Aurélie Jean	Jean Marie Huque	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	gestion en interne	oui	oui	Budget ordinaire fonctionnement 2019	année 1
Garantir le « zéro phyto » dans l'espace public	Inclure des clauses environnementales, locales et sociales dans les C.S.Ch.	Paul Olivier/Mélanie Lepape	Aurélie Jean	Ayméric Coulon	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	gestion en interne	oui	oui	Budget ordinaire fonctionnement 2019	année 1
Cultes	Procéder aux restaurations des églises de Chapelle-à-Oie et de Grandmetz, ainsi que de la collégiale	Christian Brotcome	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme	nécessaire et prévu	oui	oui	Budget 2019 : 2.500.000€	année 2 et suivantes
	Promouvoir les marchés groupés entre F.E.	Christian Brotcome	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	nécessaire et pas prévu	oui	oui		
Recherche de partenariats (Ville de Tournai, ...) afin de pérenniser le C.I.A.D.	Mettre en oeuvre le projet de restructuration et d'agrandissement du pavillon du parc du Coron	Willy Hourez	Aurélie Jean	Aurélie Jean	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	nécessaire et prévu	oui	oui	Budget 2019 : 1.200.000€	année 1 et suivantes
Dialogue avec les agriculteurs et leurs partenaires		Willy Hourez	Aurélie Jean	Emmanuelle Delchambre	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	nécessaire et prévu	oui	oui		année 1
Accompagnement de l'évolution des pratiques vers une agriculture durable	Apporter un Soutien administratif	Willy Hourez	Aurélie Jean	Emmanuelle Delchambre	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	nécessaire et prévu	oui	oui		année 1
Soutien aux agriculteurs victimes de calamités		Willy Hourez	Aurélie Jean	Emmanuelle Delchambre	Service travaux	Service Travaux/urbanisme-Marchés publics	nécessaire et prévu	oui	oui		année 1
Soutenir les activités récréatives, culturelles et intergénérationnelles		Béatrice Fontaine	Paola Martinato	Paola Martinato	Comité du troisième âge	Service Finances	gestion en interne	oui	oui	Budget ordinaire fonctionnement 2019	année 1
Soutenir le C.C.C.A.		Béatrice Fontaine									
Etre à l'écoute du citoyen et l'impliquer dans les décisions	Impliquer les conseils consultatifs dans les décisions communales	Mélanie Lepape/Béatrice Fontaine/Willy Hourez									
	Prévoir un budget participatif pour des projets de citoyens	Mélanie Lepape									
	Mettre des moyens logistiques à disposition du citoyen	Mélanie Lepape									
	Soutenir les associations « Leuze-en-Mémoire » et « C.H.A.L. »	Mélanie Lepape									
Communiquer vers les citoyens : poursuivre le trimestriel "Le Fil de Leuze"	Renforcer la bonne circulation des informations en interne	Lucien Rawart / Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Tous	Communication	Gestion interne	Oui	Oui		année 1
Alimenter le site internet et les réseaux sociaux	Renforcer l'équipe	Lucien Rawart / Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Personnel	Communication	Non prévus	Non			
	Créer et gérer une page Facebook	Lucien Rawart / Christian Brotcome	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Communication	Communication	Gestion interne	Oui	Oui		année 1

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Plan d'actions (Volet Interne)

Objectif opérationnel	Actions	Référent politique	Référent administratif	Coordinateur (chef de projet)	Services à impliquer	Service en charge	Moyens financiers pas nécessaire ? - nécess. et prévus (art.xx) ? - nécess. et pas prévus ?	Faisabilité financière dans 2 ans ? - oui - non	Faisabilité RH dans 2 ans ? - oui - non	Remarque ? Coût estimé	Planification - année 1 - année 2 - plus tard
1 Assurer la mise en œuvre du P.S.T.	Mettre à disposition le logiciel eComptes	Lucien Rawart	Rudi Brai	Gregory Daumerie	tous	Informatique	gestion en interne	oui	oui	collaboration nécessaire de tous les	année 1
2 Renforcer le cadre du personnel	Recruter un juriste	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	personnel	personnel	nécessaire et pas encore prévu	oui		60.000€/an	année 2
3 Elaborer un plan de formation	Informier le personnel sur les enjeux des formations	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	tous	personnel	gestion en interne	oui			année 1
	Elaborer une procédure avec les services quant aux demandes de formations	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	personnel	personnel	gestion en interne	oui			année 1
	Organiser des formations internes quant au fonctionnement des services et sur certaines matières	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	tous	personnel	gestion en interne	oui			année 1
4 Garantir une gestion objective du personnel	Favoriser l'accueil des nouveaux agents par une incursion active au sein des services	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	personnel	personnel	gestion en interne	oui			année 1
	Inviter les instances délibérantes à suivre les rapports du/des chefs de services	Lucien Rawart	Nathalie Delannoy	Nathalie Delannoy	tous	personnel	gestion en interne	oui			année 1
5 Permettre à chaque tranche d'âge de participer aux activités	Acquérir un véhicule adapté	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	marché public et service technique	Accueil extrascolaire	pas encore prévu	non		40.000€/véhicule	année 3
	Procéder à l'engagement d'un chauffeur	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	personnel	Accueil extrascolaire	pas encore prévu	non		45.000€/an	année 3
7 Informer le citoyen sur l'offre de stages	création d'une brochure annuelle, de foldiers périodiques	Willy Hourez	Elodie Leconte	Elodie Leconte	communication	Accueil extrascolaire	gestion en interne	oui			année 1
8 Soutenir les activités des accueillantes	réécriture des ROI et fiches signalétiques par école, roganisation de formations délocalisées...	Willy Hourez	Elodie Leconte	Elodie Leconte	personnel	Accueil extrascolaire	gestion en interne	oui			année 1
9 Renforcer l'attractivité et la qualité des plaines	Etudier les besoins difficilement rencontrés pour adapter l'offre des plaines	Willy Hourez	Françoise Bronier	Elodie Leconte	enseignement	Accueil extrascolaire	gestion en interne	oui			année 1
	Réinscrire la programmation d'excursions lors des plaines afin d'ouvrir les enfants vers l'extérieur	Willy Hourez	Françoise Bronier	Elodie Leconte	enseignement	Accueil extrascolaire	gestion en interne	oui		déjà programmé	année 1
10 Veiller à une utilisation « en bon père de famille » du matériel mis à disposition.	Procéder à l'engagement d'un magasinier (gestion du stock et distribution des E.P.I.).	Paul Olivier	Aurélie Jean	Chefs de Pôle	personnel	Travaux/Urbanisme	nécessaire et pas encore prévu	non		30.000€/an	année 3
11 Accroître la collaboration avec les partenaires	Mettre sur pied le « Centre sportif local », infrastructure subsidiée	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	RCA	Sport	gestion en interne	oui			année 1
	Développer les partenariats avec l'A.T.L. et le P.C.S., d'une part, les écoles et les clubs, d'autre part	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	PCS/Enseignement	Sport	gestion en interne	oui			année 1
12 Garantir la viabilité des aires de jeux	Assurer l'entretien des aires par un personnel en suffisance et formé	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	service technique	Sport	gestion en interne	oui		remplacement de M Limbourg par M Guns sans surcoût	année 2
	établir un inventaire des aires de jeux à rénover/entretenir pour viser une priorisation des entretiens	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	service technique/Vincotte	Sport	nécessaire et pas encore prévu	oui		déjà programmé	année 1
	procéder à l'entretien des structures prioritaires selon action précédente	Paul Olivier	Ludovic Mauroy	Ludovic Mauroy	marché public	Sport	nécessaire et pas encore prévu	oui		budget O/E 10,000€	année 2
13 Pouvoir aux départs au sein du service urbanisme et aménagement du territoire	Planifier le recrutement et la formation.	Christian Brotcornu/ Lucien Rawart	Aurélie Jean	Aurélie Jean	personnel	Travaux/Urbanisme	nécessaire et pas encore prévu	non		budget formation 2019 : 6.000€ et pour le recrutement : 35.000€ non prévu	année 3
14 Pouvoir au remplacement et/ou à l'actualisation du matériel.	Planifier les investissements.	Paul Olivier/ Lucien Rawart	Aurélie Jean	Chefs de Pôle	marché public	Travaux/Urbanisme	nécessaire et pas encore prévu	oui		Budget dépenses 2019 : 115.000€	année 1
15 Accompagner les équipes enseignantes et du personnel communal pour la mise en œuvre du plan de pilotage	Etre le relais entre les instances, les directions et les acteurs de terrain	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	enseignement	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
	Soutenir les directions	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	enseignement	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
16 Accompagner les équipes enseignantes et le personnel communal pour la mise en œuvre du plan d'immersion	Mener une enquête préalable auprès des parents pour établir un diagnostic de la demande	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	enseignement	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
	Etablir les critères et conditions pour une mise en place optimale	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	enseignement	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
	Procéder au choix de l'établissement en fonction des critères objectifs et qualitatifs déterminés dans le plan	Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	enseignement	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
17 Développer une politique de recrutement et de formation afin de pouvoir aux départs		Willy Hourez	Françoise Bronier	Françoise Bronier	personnel	enseignement	gestion en interne	oui			année 1
18 Réalisation du Plan de Cohésion Sociale	voir les actions développées en annexe	Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	partenaires du PCS et services administratifs	PCS	gestion en interne	oui		Budget 2019 en cours	année 1
19 Dans le cadre de la mise en place du Plan de cohésion sociale et des actions du service Jeunesse, développer le partenariat avec le service technique.	Bénéficier de la mise à disposition de personnel, p.ex. sous statut « Article 60§7 »	Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	personnel	PCS	nécessaire et pas encore prévu	oui		3.600€/an/pers	année 2
	Bénéficier d'un bâtiment aux normes de sécurité et définir un plan d'entretien	Melanie Lepape	Stéphanie Laurent	Stéphanie Laurent	service technique	PCS	nécessaire et pas encore prévu	non			année 3

20	Poursuivre la gestion des réservations, la livraison du matériel, et un soutien technique aux manifestations dont la commune est	Former le personnel aux techniques de manutention afin d'éviter les accidents de travail.	Paul Olivier	Thibault Michez	Thibault Michez /Rudi Bral	personnel	service Travaux	nécessaire et pas encore prévu	oui		budget formation 3.000€/an	année 1
21	Mettre à jour le P.G.U.I.	Finaliser le P.I.P.S.	Lucien Rawart	Thibault Michez	Thibault Michez /Rudi Bral	chefs de pôle et Grégory DaumerieBral	service Travaux	gestion en interne	oui			année 2
22	Créer une cellule de crise communale	Former le FPLANU	Lucien Rawart	Thibault Michez	Thibault Michez /Rudi Bral	chefs de pôle et Grégory DaumerieBral	service Travaux	gestion en interne	oui			année 2
		Acquérir le matériel manquant	Lucien Rawart	Thibault Michez	Thibault Michez /Rudi Bral	marché public et service technique	service Travaux	nécessaire et pas encore prévu	non		budget 2020: 3,000€	année 2
23	Dans le cadre des dossiers de la Mobilité, améliorer l'interaction avec le service Urbanisme-Travaux afin d'intégrer la mobilité dans la réflexion lors de projets de rénovation de voiries ou de projets urbanistiques.	Prévoir une procédure de concertation dès l'amorce d'un projet	Christian Brotcorne	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	service Travaux-marché public	Mobilité	gestion en interne	oui			année 1
24	Améliorer la rapidité de mise en œuvre des décisions	Renforcer le service des marchés publics	Lucien Rawart	Rudi Bral	Nathalie Dellannoy/Aurélie Jean	service Travaux-marché public	Mobilité	nécessaire et en cours	oui		personnel déjà recruté au service marché public	année 1
25	Informier, sensibiliser à une autre mobilité, d'autres modes de déplacement	Campagnes d'information	Christian Brotcorne	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	Communication	Mobilité	gestion en interne et prestation externe	oui			année 1
		Mise en place d'actions sur le terrain	Christian Brotcorne	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	service Travaux-marché public	Mobilité	gestion en interne	oui			année 1
		Acquisition de vélos électriques « de service »	Christian Brotcorne	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	service Travaux-marché public	Mobilité	nécessaire et pas encore prévu	oui		2.000€/vélo	année 2
26	Communiquer de façon plus moderne	Disposer d'un matériel plus performant	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	service Travaux-marché public	communication	nécessaire et en cours	oui		écran : 1.500€	année 1
27	Communiquer en réduisant la quantité de papier	Utiliser un écran dans le hall de l'H.V. afin de projeter l'information	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	service Travaux-marché public	communication	nécessaire et pas encore prévu	oui		dossier 2019 en cours	année 1
28	Une meilleure organisation du service	Redéfinir les missions de la cellule afin de prioriser les actions du service	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Manu Delporte	communication	communication	gestion en interne	oui			année 1
		Lister et externaliser certaines tâches	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Manu Delporte	communication	communication	gestion en interne	oui			année 1
29	Une meilleure compréhension et une meilleure connaissance du service rendu	Poursuivre la centralisation des prestations de la cellule sur un seul lieu	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Manu Delporte	communication	communication	gestion en interne	oui			année 1
		déterminer les priorités et exécuter les réalisations au regard de priorités prédéfinies	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Manu Delporte	communication	communication	gestion en interne	oui			année 1
		Renforcer l'équipe	Christian Brotcorne/ Lucien Rawart	Elisabeth Jamart	Elisabeth Jamart	personnel	communication	nécessaire et pas encore prévu	non		40.000€/an	année 4
30	Améliorer la perception du service bibliothèque	Immersion/visite des politiques/agents au sein du service	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	tous	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 2
31	Renforcer le cadre du personnel	Engager un temps-plein supplémentaire minimum	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	personnel	Bibliothèque	nécessaire et pas encore prévu	oui		Budget 2020 : 35.000€/an	année 1
32	Former le personnel aux différents publics et aux nouvelles méthodes de travail (intelligence collective, animation de groupe)	Inscrire les agents à des formations	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	personnel	Bibliothèque	gestion en interne	oui		budget formation 3.000€/an	année 1
33	Elaboration du Plan Quinquennal de développement de la lecture 2020-2025	Présentation du Plan au conseil	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
34	Mise en œuvre du PQDLP	Voir le détail des actions en annexe	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 2
35	Organiser le déménagement	Prévoir des espaces de travail	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
36	Déménager	Installer un coin lecture	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui		budget fournitures à prévoir	année 1
		Proposer du café	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
		Installer des coins détente (poufs, coussins,...)	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
		Disposer d'un espace dédié à l'animation	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Bibliothèque	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
37	Réaliser un plan d'entretien extérieur des bâtiments, notamment celui qui accueille la bibliothèque	Enlever les mauvaises herbes dans l'allée de la bibliothèque	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Pôle espaces publics et plantation	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
		Tondre la pelouse pour favoriser l'accès au parc pour les animations en été	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Pôle espaces publics et plantation	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
		Trouver une solution à l'effritement de la façade	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	Pôle bâtiments	Bibliothèque	gestion en interne	oui		voir point 31	année 1
38	Renforcer le cadre du personnel	Engager un temps plein dans les plus brefs délais	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	personnel	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 2
39	Déménager	Fournir un poste de travail à chaque agent après le déménagement	Willy Hourez	Pauline Dehouck	Pauline Dehouck	service Travaux-marché public	Bibliothèque	gestion en interne	oui			année 1
40	Melleure connaissance du métier par les agents du service	Suivi de formation en vue de la mise à jour des connaissances	Mélanie Lepape	Rudi Bral	Quentin Ponchaut	personnel	Service Population Etat Civil	gestion en interne	oui		budget formation 3.000€/an (à majorer si nécessaire)	année 1
41	Mise en place de la plateforme E-guichet	Formation des agents et mise en fonction de la plateforme E-guichet	Mélanie Lepape	Rudi Bral	Quentin Ponchaut	Informatique	Service Population Etat Civil	gestion en interne	oui			année 1
							???	gestion en interne			Budget 1,500€	année 2
42	Améliorer la cohésion au sein et entre les services administratifs et techniques de l'Administration	Poursuivre les moments de convivialité interservices	Collège	Rudi Bral	Rudi Bral	tous	???	gestion en interne				année 1
		Sensibiliser les agents au vivre-ensemble	Collège	Rudi Bral	Rudi Bral	tous	???	gestion en interne				année 1
		Utiliser les outils d'intelligence collective	Collège	Rudi Bral	Rudi Bral	tous	???	gestion en interne				année 1

<u>Volet interne de l'Administration</u>	<u>Enjeu exprimé</u>	<u>Objectif opérationnel (= finalité poursuivie)</u>	<u>Projets/actions</u> => <u>Quels projets pour atteindre les objectifs ?</u>
Personnel.	Formation du personnel.	Assurer la mise en œuvre du P.S.T.	Mettre à disposition le logiciel eComptes.
	Améliorer le fonctionnement de l'Administration (gestion du personnel).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcer le cadre du personnel 2) Elaborer un plan de formation 3) Garantir une gestion objective du personnel 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Recruter un juriste 2) Informer le personnel sur les enjeux des formations 3) Elaborer une procédure avec les services quant aux demandes de formations 4) Organiser des formations internes quant au fonctionnement de chaque service et sur certains thèmes 5) Favoriser l'accueil des nouveaux agents par une incursion active au sein des services 6) Inviter les instances délibérantes à suivre les rapports du/des chefs de services
Accueil extrascolaire.	Développer l'accueil.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Permettre à chaque tranche d'âge de participer aux activités 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Acquérir un véhicule adapté 2) Procéder à l'engagement d'un chauffeur

		<p>2) Soutenir les écoles dans leurs projets</p> <p>3) Informer le citoyen sur l'offre de stages</p> <p>4) Soutenir les activités des accueillantes</p> <p>5) Renforcer l'attractivité et la qualité des plaines</p>	<p>3) Réaliser des brochures et folders</p> <p>4) Etudier les besoins difficilement rencontrés pour adapter l'offre des plaines</p> <p>5) Réinscrire la programmation d'excursions lors des plaines afin d'ouvrir les enfants vers l'extérieur</p>
Travaux.	Etat du matériel.	Veiller à une utilisation « en bon père de famille » du matériel mis à disposition.	Procéder à l'engagement d'un magasinier (gestion du stock et distribution des E.P.I.).
Sports.	Développer le sport sur le territoire.	<p>1) Accroître la collaboration avec les partenaires</p> <p>2) Tendre vers un équilibre financier pour Leuzarena et la piscine</p> <p>3) Garantir la viabilité des aires de jeux</p>	<p>1) Mettre sur pied le « Centre sportif local », infrastructure subsidiée</p> <p>2) Développer les partenariats avec l'A. T. L. et le P.C.S., d'une part, les écoles et les clubs, d'autre part</p> <p>3) Développer des activités qui engendrent des recettes</p> <p>4) a) Assurer l'entretien des aires par un personnel en suffisance et formé</p> <p>b) Choisir des structures qui nécessitent moins d'entretien</p> <p>c) Cesser le développement des aires à défaut de</p>

				personnel d'entretien
Urbanisme et service technique.	Gestion du personnel.	Pouvoir aux départs.		Planifier le recrutement et la formation.
	Gestion du matériel du service technique.	Pouvoir au remplacement et/ou à l'actualisation du matériel.		Planifier les investissements.
Enseignement.	Mise en œuvre du Plan de Pilotage.	Accompagner les équipes enseignantes et du personnel communal.		<ol style="list-style-type: none"> 1) Etre le relais avec les instances 2) Soutenir les directions 3) Désigner un conseiller/une conseillère dans la mise en place des actions prioritaires
	Mise en œuvre de l'immersion.	Choisir l'établissement.		<ol style="list-style-type: none"> 1) Mettre en place au préalable le Plan de Pilotage : critères d'opportunité du choix 2) Diagnostic/enquête auprès des parents
	Gestion du personnel.	Développer une politique de recrutement et de formation.		
				Soutenir administrativement le projet de cellule de médiation à Tourpes

Cohésion sociale/Jeunesse.	Favoriser la cohésion sociale sur le territoire.	Développer le partenariat avec le service technique.	<p>1) Bénéficier de la mise à disposition de personnel, p.ex. sous statut « Article 60§7 »</p> <p>2) Bénéficier d'un bâtiment aux normes de sécurité et définir un plan d'entretien</p>
Pôle « festivités ».	Poursuivre le soutien logistique envers les différents comités.	Poursuivre la gestion des réservations, la livraison du matériel, et un soutien technique aux manifestations dont la commune est partenaire.	Former le personnel aux techniques de manutention afin d'éviter les accidents de travail.
Planification d'urgence.		<p>1) Mettre à jour le P.G.U.I.</p> <p>2) Créer une cellule de crise communale</p>	<p>1) Finaliser le P.I.P.S.</p> <p>2) Former le FPLANU</p> <p>3) Acquérir le matériel manquant</p>
Mobilité.	Améliorer les infrastructures de mobilité.	<p>1) Mieux interagir avec le service Urbanisme-Travaux afin d'intégrer la mobilité dans la réflexion lors de projets de rénovation de voiries ou de projets urbanistiques.</p> <p>2) Améliorer la rapidité de mise en œuvre des décisions</p>	<p>1) Prévoir une procédure de concertation dès l'amorce d'un projet</p> <p>2) Renforcer le service des marchés publics</p>
	Modifier les habitudes de mobilité	Informier, sensibiliser à une autre mobilité, d'autres modes de déplacement	<p>1) Campagnes d'information</p> <p>2) Mise en place d'actions sur le terrain</p> <p>3) Acquisition de vélos électriques « de service »</p>
Communication		1) Une information plus moderne	1) Disposer d'une base de données

		<p>2) Moins d'utilisation inutile de papier</p> <p>3) Une meilleure organisation du service</p> <p>4) Une meilleure compréhension et une meilleure connaissance du service rendu</p>	<p>2) Disposer d'un matériel plus performant</p> <p>3) Utiliser un écran dans le hall de l'H.V. afin de projeter l'information</p> <p>4) Lister et externaliser certaines tâches</p> <p>5) Centraliser les prestations de la cellule sur un seul lieu</p> <p>6) Planifier les demandes et exécuter les réalisations au regard de priorités à définir</p> <p>7) Renforcer l'équipe</p> <p>8) Redéfinir les missions de la cellule</p>
		Améliorer la perception du service bibliothéque	<p>Immersion/visite des politiques/agents au sein du service</p> <p>1) Engager un temps-plein supplémentaire minimum</p> <p>2) Inscire les agents à des formations</p> <p>1) Présentation du Plan au conseil</p>
Bibliothèque	Améliorer le fonctionnement du service bibliothéque au regard des missions imposées par le Décret 2009	<p>1) Renforcer le cadre du personnel</p> <p>2) Former le personnel aux différents publics et aux nouvelles méthodes de travail (intelligence collective, animation de groupe)</p> <p>1) Elaboration du Plan Quinquennal de développement de la lecture 2020-2025</p> <p>2) Mise en œuvre du PQDLP</p> <p>Voir « Transversal »</p>	
	Développement des pratiques de lecture sur le territoire		
	Fonctionnement de l'administration		

	Améliorer l'accueil de la population au sein de la bibliothèque	1) Organiser le déménagement 2) Déménager	1) Prévoir des espaces de travail 2) Installer un coin lecture 3) Proposer du café 4) Installer des coins détente (poufs, coussins,...) 5) Disposer d'un espace dédié à l'animation
	Améliorer l'image de l'A.C., notamment de la bibliothèque	1) Réaliser un plan d'entretien extérieur des bâtiments, notamment celui qui accueille la bibliothèque	1) Elaguer les mauvaises herbes dans l'allée de la bibliothèque 2) Tondre la pelouse pour favoriser l'accès au parc pour les animations en été 3) Trouver une solution à l'effritement de la façade
	Viser le bien-être au travail des agents de la bibliothèque	1) Renforcer le cadre du personnel 2) Déménager	1) Engager un temps plein dans les plus brefs délais 2) Fournir un poste de travail à chaque agent après le déménagement
Population – Etat civil	Optimiser la qualité du service au citoyen	1) Meilleure connaissance du métier par les agents du service 2) Mise en place de la plateforme E-guichet	1.1) Suivi de formation en vue de la mise à jour des connaissances 2.1) Formation des agents et mise en fonction de la plateforme E-guichet
Transversal	Fonctionnement de l'administration	Favoriser la cohésion au sein des différents services	1) Poursuivre les moments de convivialité interservices 2) Sensibiliser les agents au vivre-ensemble 3) Utiliser les outils d'intelligence collective